

Offre
Prévenir
et lutter contre
les violences
sexistes et
sexuelles
dans la FPH



Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la FPH

Identifier, agir, prévenir

Module 1

Les fondamentaux pour comprendre les VSS au travail dans la FPH

MODALITÉ DE SUIVI

E-learning

PUBLIC

Ensemble des agents de la FPH

DURÉE

1h15

➤ Identifier les enjeux de la prévention.

➤ Repérer les situations d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel.

➤ Appréhender les principales notions juridiques des agissements sexistes et de harcèlement sexuel.

➤ Identifier les impacts sur la victime et le collectif de travail.

➤ Se situer dans un dispositif de prévention et de traitement de ces situations.

➤ Identifier le rôle des différents acteurs.

➤ Adopter les bonnes pratiques pour être acteur de la prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel.

Module 2

Comprendre, repérer les situations de VSS et orienter les victimes

ATTRIBUTAIRES

Formavenir ou EGAE

MODALITÉ DE SUIVI

Présentiel ou distanciel

PUBLIC

Ensemble des agents
de la FPH

DURÉE

1 jour

- Caractériser les VSS dans le secteur sanitaire, social et médico-social (données juridiques, sociologiques etc.) et leurs différents modes d'expression dont le cyberharcèlement, repérer les facteurs de risque spécifiques à la Fonction publique hospitalière.
- Dépasser les préjugés et les stéréotypes. Identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psycho-traumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques.
- Contribuer à l'identification de victimes de VSS par des méthodes et des outils adaptés.
- Savoir accueillir une révélation et poser un cadre d'entretien/développer une posture d'accueil de la parole (absence de jugement, bienveillance, respect de la confidentialité, acquérir les techniques de l'écoute active, etc.).
- Connaître les obligations et les responsabilités de l'administration et des personnels (procédure disciplinaire, protection fonctionnelle). Identifier les sanctions encourues (disciplinaires, pénales, civiles...).
- Discerner les ressources et les procédures internes à son établissement, les structures d'appui sur son territoire (par exemple : les cellules d'écoute, les structures de signalement et de traitement...). Mobiliser des outils ou des ressources pour réorienter les victimes.

Module 3

Construire et déployer un process de prévention, d'information et disciplinaire/de sanction au sein de son établissement

ATTRIBUTAIRES

Formavenir ou EGAE

MODALITÉ DE SUIVI

Présentiel ou distanciel

PUBLIC

Responsables RH,
cadres intermédiaires,
membres du CSE

DURÉE

1 jour

- Maîtriser le cadre réglementaire (procédures pénales, disciplinaires et administratives), la qualification juridique des faits, la mobilisation de l'article 40 (pour les professionnels soumis au code de la Fonction publique).
- Identifier les situations, les types de VSS et les modes d'expression pouvant s'exercer au sein de son établissement. Constituer des indicateurs permettant de juger de l'urgence et de l'importance de situations.
- Appréhender les modes de preuve. Rédiger un protocole et des procédures disciplinaires.
- Impulser un plan de prévention au sein de son établissement.
- Comprendre l'articulation entre les obligations de prévention et le principe de présomption d'innocence.
- Apprécier la conduite à tenir auprès de la victime et de l'agent incriminé, aux différentes phases de la procédure.
- Mobiliser les acteurs et les ressources internes.
- Développer des partenariats avec les acteurs locaux (conventionnement judiciaire, partenariats institutionnels avec des associations...).

Face à l'ampleur des phénomènes de harcèlement sexuel et de violences sexistes et à l'impact majeur sur la qualité de vie au travail et la sécurité des agents, l'Anfh propose aujourd'hui une réponse structurée, complète et adaptée à chaque établissement.

Son ambition ?

Sensibiliser, outiller et former l'ensemble des acteurs — agents, encadrants, services RH, représentants syndicaux — pour prévenir, repérer, orienter les victimes et sécuriser les dispositifs de prévention et de traitement internes.

Découvrez le module e-learning et les deux modules pédagogiques (en présentiel ou à distance) :

1. Les fondamentaux pour comprendre les VSS au travail (e-learning), pour renforcer les connaissances juridiques, les pratiques de prévention et sensibiliser l'ensemble des agents.
2. Comprendre, repérer et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles.
3. Construire et déployer un plan de prévention et un processus disciplinaire adaptés.

Anfh - Siège

265, rue de Charenton
75012 Paris
01 44 75 68 00
www.anfh.fr

 @ANFH_
 ANFH
 @anfh_opca
 @ANFHfilm